

# Rapport d'activité 2016



# Rapport d'activité 2016 de la Plateforme RSE

---





## SOMMAIRE

Installée en juin 2013 par le Premier ministre à la demande des parties prenantes, la Plateforme RSE est un espace de dialogue, de concertation et de construction de propositions. La plateforme entend notamment promouvoir la RSE, tant à travers les politiques publiques qu'à travers le soutien aux initiatives volontaires des acteurs privés, valoriser les pratiques exemplaires et favoriser la concertation des parties prenantes en amont et en appui aux négociations de normes internationales.

En décembre 2015, le Premier ministre a adressé à la plateforme une lettre de mission, la sollicitant pour contribuer notamment à trois chantiers : la mise à jour du Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE ; la contribution à l'élaboration et à la définition du contenu des mesures de vigilance que mettent en œuvre les entreprises et la préparation de la discussion sur les chaînes d'approvisionnement mondial tenue lors de la Conférence internationale du travail de juin 2016. De plus, à l'issue de la Conférence sociale pour l'emploi du 19 octobre 2015, le suivi des engagements pris par les entreprises dans le cadre de la conférence de Paris sur le climat (COP 21) a également fait l'objet d'une mission confiée à la Plateforme RSE.

AVIS ET CONTRIBUTIONS ADOPTES .....	5
NOUVEAUX TRAVAUX ENGAGES .....	8
SUITES DES RECOMMANDATIONS .....	11
ACTIVITE DES INSTANCES .....	13
INTERVENTIONS DE LA PLATEFORME RSE .....	14
CONSOLIDATION DU FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME .....	17





## AVIS ET CONTRIBUTIONS ADOPTES

La Plateforme RSE fait toute recommandation qu'elle juge pertinente à l'Etat, ou à d'autres institutions et organisations, y compris ses membres, susceptible de renforcer les pratiques sincères de RSE. Elle participe aux consultations auxquelles des administrations souhaitent l'associer, dans le cadre de saisines ou en réponse à des sollicitations internationales.

### **Réponse à la consultation de la Commission européenne sur les lignes directrices sur le *reporting* extra-financier**

*avril 2016*

La Commission européenne a ouvert, du 15 janvier au 15 avril 2016, une consultation publique pour recueillir le point de vue des parties prenantes sur des lignes directrices méthodologiques non contraignantes pour la publication d'informations extra-financières par certaines grandes entreprises dans tous les secteurs.

Dans ce cadre, le groupe de suivi de la Plateforme sur le *reporting* extra-financier, composé des anciens co-rapporteurs et animateur du GT 2 « Transparence », a élaboré une contribution de la Plateforme RSE, qui a été transmise à la Commission européenne.

### **Réponse à la consultation de la direction générale du Trésor sur la transposition de la directive « *reporting* extra financier »**

*juillet 2016*

La direction générale du Trésor a ouvert du 23 juin au 25 juillet 2016 une consultation publique visant à recueillir l'avis des différentes parties prenantes sur les questions soulevées par l'application de la directive 2014/95/UE et les options possibles pour adapter le droit national en vigueur.

La Plateforme RSE y a répondu, sous la forme d'un courrier, adopté par le bureau le 21 juillet 2016, reprenant les positions élaborées précédemment.

## Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE

septembre 2016

Le Premier ministre a demandé à la Plateforme RSE de contribuer à l'écriture d'un plan pour le développement de la RSE, conformément à la demande adressée par la Commission européenne à l'ensemble des Etats-membres en 2011. Le groupe de travail « *Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE* », composé de 23 membres, a été constitué en mars 2015.

Ce groupe de travail était animé par M. Pierre-Yves Chanu, président de la plateforme en 2015 puis par Mme Hélène Valade, présidente de la plateforme en 2016. Ses co-rapporteurs étaient M. François Fatoux (ORSE) puis M. Michel Capron (FCRSE), et M. Eric Loiselet † (FIR).

Le groupe de travail a mené pendant plus d'un an une réflexion sur la méthode et les moyens de développer la connaissance et la mise en œuvre de démarches de RSE en France. Il s'est réuni neuf fois entre janvier et juin 2016 (26 janvier, 16 février, 11 et 29 mars, 15 avril, 17, 24 et 30 mai et le 8 juin).

Ce groupe s'est attaché, dans un premier temps, à dresser un état des lieux général de la RSE par le biais de fiches thématiques qui ont permis l'élaboration d'un projet de sommaire fin 2015. Au premier semestre 2016, le groupe de travail a examiné un projet d'introduction et un sommaire étoffé élaboré par les co-rapporteurs et le secrétariat permanent, et élaboré ses propositions.

La contribution de la Plateforme RSE se veut une synthèse entre les propositions des entreprises, des partenaires sociaux, de la société civile, des chercheurs et développeurs et celles des représentants des acteurs institutionnels siégeant à la plateforme.

Elle porte sur dix thématiques phares :

1. Faire de la RSE un levier de transformation sociale et sociétale ;
2. Renforcer la contribution de la RSE à la transition énergétique et écologique ;
3. Renforcer la transparence du comportement social, environnemental et de gouvernance des entreprises (ESG) ;
4. Développer la finance responsable ;
5. Promouvoir la responsabilité des entreprises dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement ;
6. Favoriser et reconnaître l'engagement des TPE-PME dans la RSE et les accompagner dans leurs démarches ;
7. Valoriser la performance sociale et environnementale des entreprises ;
8. Renforcer la formation et la recherche comme levier pour le développement de la RSE ;
9. Soutenir l'affirmation d'un modèle européen de l'entreprise responsable et affirmer à l'international l'approche française de la RSE ;
10. Promouvoir des règles du jeu équitables à l'international.

Courant juin, les co-rapporteurs des deux groupes de travail « *Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE* » et « *Plan entreprises et droits de l'homme* » ont travaillé sur l'articulation entre les deux documents pour s'assurer de la cohérence des deux exercices.



Le 21 juillet 2016, le bureau a examiné le projet de Contribution pour le Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE, qui a été adopté lors de l'assemblée plénière du 12 septembre 2016.

## **Avis sur le Plan d'action d'application des Principes Directeurs des Nations Unies pour les droits de l'homme et les entreprises** *septembre 2016*

Le groupe de travail « *Entreprises et droits de l'homme* », composé de 17 membres, a été constitué en novembre 2015 et s'est réuni 10 fois entre janvier et juillet 2016 (25 janvier, 11 février, 23 février, 9 et 15 mars, 07 et 13 avril, 9 et 26 mai et 20 juin). Il a été animé par Mme Marine de Carné, ambassadrice chargée de la RSE. Ses deux corapporteuses étaient Mme Brigitte Dumont (ANDRH) et Mme Sandra Cossart (Sherpa).

Les membres de la Plateforme RSE ont fondé leur travail sur la méthodologie développée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, en reprenant les trois axes définis par les Principes directeurs :

- L'obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'Etat ;
- La responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme ;
- L'accès à des voies de recours.

Pour chacun de ces piliers, la Plateforme RSE dresse un diagnostic et formule une série de recommandations.

Un projet issu d'un travail interministériel a d'abord été adressé à la plateforme. Lors de sa première réunion, le 3 novembre 2015, le groupe de travail a décidé de ne pas rédiger un avis distinct de ce projet, et de proposer des modifications consensuelles directement dans le corps du texte gouvernemental. Des propositions non consensuelles d'action, soutenu par une partie seulement des pôles de la plateforme, figurent également dans le texte.

Le 21 juillet 2016, le bureau a validé le projet d'avis sur le Plan d'action d'application des Principes Directeurs des Nations Unies pour les droits de l'homme et les entreprises. Il a été adopté lors de l'assemblée plénière du 12 septembre 2016.



## NOUVEAUX TRAVAUX ENGAGES

Deux nouveaux groupes de travail thématiques ont été lancés en 2016 : « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs » et « RSE et environnement ».

### **Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs**

Le groupe de travail « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs » va consacrer ses travaux à la définition et l'élaboration du contenu des mesures de vigilance ou des procédures de diligence raisonnables à mettre en œuvre par les entreprises, pour répondre à la saisine du Premier ministre.

L'enjeu d'une meilleure connaissance et d'un meilleur contrôle de leurs chaînes de valeur par les sociétés mères et donneuses d'ordre est en effet fondamental, au cœur des enjeux internationaux. En témoigne la 105<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail de juin 2016 dont un des thèmes de travail était « Travail décent et chaînes d'approvisionnement mondiales ».

Alors que la France doit transposer avant la fin de l'année 2016 la directive 2014/95/UE sur le *reporting* extra financier, qui prévoit la publication des procédures de diligence raisonnable mises en œuvre, et que l'OCDE se prépare à publier prochainement son guide pour l'application de ses Principes directeurs et la mise en œuvre de mesures de diligence raisonnable, cette question est essentielle pour les entreprises, soucieuses de respecter les droits de l'homme et l'environnement tout au long de leur chaîne de valeur.

Si les entreprises ont une responsabilité centrale, d'autres acteurs ont également un rôle à jouer : les Etats qui ont une obligation de protection lorsque des tiers, y compris des entreprises, portent atteinte aux droits de l'homme ; les partenaires sociaux, qui ont un rôle important dans le dialogue, permettant l'élaboration et la mise en pratique efficace de meilleures conditions de travail et de respect des droits de l'homme, et la société civile.

C'est donc sur ces questions que le groupe de travail « Relations responsables entre donneurs d'ordre et fournisseurs » est appelé à se prononcer, rendant compte du consensus émanant de l'ensemble des organisations représentées à la Plateforme RSE.

Le groupe de travail restreint a été installé en février 2016 et a produit la contribution de la Plateforme pour la Conférence internationale du travail de juin. Il s'est ensuite réuni à trois reprises (14 avril, 3 et 25 mai) pour préparer la feuille de route qui organise les travaux sur le « contenu des mesures de vigilance ». Cette feuille de route a été adoptée par le bureau de la plateforme, et présentée en assemblée plénière le 5 juillet 2016.

Le groupe de travail élargi, animé par M. Pierre-Yves Chanu, vice-président, et dont les co-rapporteuses sont Mme Brigitte Dumont (ANDRH) et Mme Sabine GAGNIER (Amnesty International France) a notamment auditionné M. Emmanuel Monnet, chef du bureau Finent 3 – stabilité financière, comptabilité, gouvernance des entreprises à la direction générale du Trésor, le 5 juillet 2016 et Mme Maylis Souque, secrétaire générale du Point de contact national français, le 20 octobre 2016. Il s'est réuni le 4 octobre pour lancer ses travaux, le 3 novembre en séminaire de travail, selon des méthodes innovantes, et le 23 novembre. Il poursuit ses travaux.

## **RSE et environnement**

La Plateforme RSE a constitué un groupe de travail au premier semestre 2016, afin d'identifier et de hiérarchiser ses axes de travail sur la prise en compte des enjeux environnementaux de la RSE.

Le groupe de travail restreint « RSE et environnement » a été installé en mai et s'est réuni à trois reprises (12 mai, 3 et 14 juin) pour élaborer une feuille de route. Il a souhaité placer ses travaux, dans la continuité du groupe de travail « Plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE », dans le sens d'une nécessaire articulation entre la RSE et les transitions énergétique et écologique, afin de faire de la RSE un outil d'accompagnement de l'évolution des activités des entreprises.

Tout en reconnaissant la transversalité et la difficulté existante pour hiérarchiser les problématiques environnementales, très souvent imbriquées à d'autres sujets, les membres ont retenu cinq grands axes principaux.

Dans un premier temps, le groupe se penchera sur l'élaboration d'un état des lieux sur la place occupée par l'environnement dans les démarches RSE ; l'économie circulaire, en tant que voie d'avenir pour la protection de l'environnement ; le rôle de levier qui peut jouer la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable environnementaux pour la RSE et vice-versa.

Dans un deuxième temps, le groupe étudiera la prise en compte de l'environnement dans la gouvernance d'entreprise et la responsabilité environnementale, dans ses dimensions de prévention et de réparation du préjudice écologique, dans l'entreprise et au sein de sa chaîne de valeur.

Le groupe de travail élargi est animé par M. Sylvain Boucherand, vice-président. M. Geoffroy de Vienne (CFTC) et M. Alain Pierrat (UIC) ont été désignés corapporteurs par le bureau. Il s'est réuni trois fois (3 octobre, 26 octobre et 16 novembre). Ont ainsi été auditionnés Mme Nathalie Boyer (OREE), Mme Flore Berlingen (Zero Waste), M. Romain Debref (Université de Reims), M. Pierre Galio (Ademe) et M. Cédric Charton (Balsan). Le groupe de travail poursuit ses travaux.

Parallèlement, le groupe de travail « RSE et environnement » suit la question du suivi des engagements climat pris par les entreprises dans le cadre de la COP21, en écho à la saisine du Premier ministre. La Plateforme RSE a notamment adressé un courrier au Premier ministre le 3 novembre 2016, pour préciser ses objectifs en la matière.

## **Prochains groupes de travail : « RSE et territoires », « Finance responsable », « Open data et statistiques »**

Lors de sa réunion du 21 septembre 2016, le Bureau a décidé de lancer les appels à candidature pour les groupes de travail restreints afin d'écrire la feuille de route et d'établir la méthodologie des futurs groupes de travail.

Ces GT restreints travailleront sur les trois thématiques définies par la Plateforme dans sa feuille de route :

- « RSE et territoires » ;
- « Finance responsable » ;
- « Open data et statistiques ».

Un appel à candidature a été lancé le 29 septembre et a été clos le 14 octobre 2016.



## SUITES DES RECOMMANDATIONS

### Reporting extra-financier des investisseurs institutionnels

*décret du 29 décembre 2015*

La Plateforme RSE avait préconisé dès 2014 d'étendre l'obligation de *reporting* extra-financier aux investisseurs institutionnels.

Le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier, mettant en œuvre le titre VI de l'article 173 de la loi de transition énergétique, complète les dispositions relatives aux informations fournies par les investisseurs institutionnels sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (*reporting* dit « ESG ».)

### Marchés publics

*décret du 25 mars 2016*

Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, qui est venu compléter l'ordonnance du 23 juillet 2015, a achevé la transposition de la directive « marchés publics » de 2014, à l'égard de laquelle la plateforme a émis un avis en janvier 2015.

Ce texte comporte deux avancées correspondant à des observations formulées par la Plateforme RSE dans son avis :

- l'adjonction des "caractéristiques sociales" aux spécifications techniques rédigées en termes de performance ou d'exigences fonctionnelles dans l'objet du marché (art. 6, § 2) ;
- l'intégration dans les critères d'attribution, donc de choix de la meilleure offre (cités à l'art. 62), de ceux concernant "la diversité" et "la garantie de la rémunération équitable des producteurs" dans un paragraphe mentionnant la plupart des éléments RSE , à savoir « La qualité, y compris la valeur technique et les caractéristiques esthétiques ou fonctionnelles, l'accessibilité, l'apprentissage, la diversité, les conditions de production et de commercialisation, la garantie de la rémunération équitable des producteurs, le caractère innovant, les performances en matière de protection de l'environnement, de développement des approvisionnements directs de

produits de l'agriculture, d'insertion professionnelle des publics en difficulté, la biodiversité, le bien-être animal ; »

La Plateforme RSE a exprimé le souhait auprès du Gouvernement de participer aux travaux d'élaboration d'un guide de la commande publique.

## **Informations environnementales / reporting extra-financier**

*décret du 19 août 2016*

Dans le prolongement de la promulgation de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et de la loi sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, le décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce et relatif aux informations environnementales figurant dans le rapport de gestion des entreprises a modifié le contenu exigible du rapport annuel environnemental de certaines sociétés anonymes. Il précise quelles sont les informations qui doivent être présentées en matière d'économie circulaire et de rejet des émissions de gaz à effet de serre.

## **Coût économique des discriminations**

*rapport remis le 20 septembre 2016*

La Plateforme RSE a repris dans sa contribution au plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE une proposition formulée par le groupe de travail contre les discriminations présidé par M. Jean-Christophe Sciberras, portant sur la mesure du coût économique des discriminations.

Le 20 septembre 2016, France Stratégie a remis à Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Mme Laurence Rossignol, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, et M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, un rapport sur le coût économique des discriminations. Selon les scénarios retenus, le coût des seules inégalités d'accès à l'emploi et aux postes qualifiés s'élèverait ainsi à 150 milliards d'euros.

## **Rapport du Gouvernement au Parlement**

*rapport transmis le 18 novembre 2016*

La Plateforme RSE avait préconisé dès 2014 qu'un bilan soit dressé, à l'initiative des pouvoirs publics, de la mise en œuvre de l'article 225 par l'ensemble des entreprises assujetties.

Le 18 novembre 2016, le Gouvernement a transmis au Parlement un rapport relatif à l'application par les entreprises des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce et du décret « Grenelle II », élaboré en septembre 2016. L'article L.225-102-1 du code de commerce prévoit l'obligation pour le Gouvernement de publier « *tous les trois ans au Parlement un rapport relatif à l'application par les entreprises des dispositions visées au cinquième alinéa et aux actions qu'il promeut en France, en Europe et au niveau international pour encourager la responsabilité sociétale des entreprises* ».

Ce rapport traite donc, dans une première partie, de l'application par les entreprises des dispositions visées au cinquième alinéa de l'article L.225-102-1 du code de commerce ; puis, dans une deuxième partie, il fournit une analyse des mérites de ce cadre législatif ; enfin, dans une troisième partie, il recense les actions promues par le Gouvernement en France et au niveau international pour encourager la responsabilité sociale des entreprises. L'installation et les travaux de la Plateforme RSE comptent parmi ces actions.



## ACTIVITE DES INSTANCES

Les instances de la Plateforme RSE sont son assemblée plénière, réunissant les 51 organisations membres et son bureau, composé de 15 membres.

### Assemblée plénière

Trois réunions plénières ont été organisées en 2016 (mardi 5 juillet, lundi 12 septembre et mercredi 30 novembre).

### Bureau

Sept réunions du bureau se sont tenues en 2016 (20 janvier, 5 avril, 9 juin, 28 juin, 21 juillet, 21 septembre et le 2 novembre).

2015		2016									
Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Plénière	Bureau			Bureau		Bureau	Bureau Plénière		Bureau Plénière		Bureau Plénière



## INTERVENTIONS DE LA PLATEFORME RSE

### **Audition par la mission IGF/IGAS/CGEDD sur le reporting RSE**

*février 2016*

MM. Michel Capron, Pierre-Yves Chanu, Michel Laviale, animateur et co-rapporteurs du groupe de travail 2 « Comment améliorer la gouvernance et la transparence des entreprises », ainsi que Mme Hélène Valade, présidente, M. Sylvain Boucherand, vice-président et Mme Myriam Métais, secrétaire permanente ont été auditionnés par la mission d'inspection sur le reporting sur la RSE, composée de Delphine d'Amarzit, Jean-Philippe Duranthon, Dominique Jeandot, Céline Kerenflec'h, Jean-Baptiste Barfety et Vincent Ruol.

Le rapport d'inspection, intitulé « *Le reporting sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises* », a été remis en mai 2016 aux ministres par l'IGF, l'IGAS et le CGEDD.

### **Rencontre avec le cabinet du Premier ministre**

*mars 2016*

Mme Hélène Valade, présidente, M. Sylvain Boucherand et M. Pierre-Yves Chanu, vice-présidents et Mme Myriam Métais, secrétaire permanente, ont rencontré le conseiller économique et le conseiller emploi au cabinet de M. Manuel Valls, Premier ministre dans le but de préciser la lettre de mission du Premier ministre. Il a été discuté de l'avancement des travaux du Plan national RSE et du Plan national Entreprises et droits de l'Homme. Le cabinet s'est déclaré dans l'attente des travaux de la plateforme sur le contenu des mesures de vigilance.

### **Conférence environnementale**

*avril 2016*

Mme Hélène Valade, présidente de la Plateforme RSE a participé à une table ronde sur les « coalitions et entreprises pour lutter contre le changement climatique » pendant la Conférence environnementale.



## **Conférence Internationale du travail**

*juin 2016*

M. Arjuna Andrade, du secrétariat permanent, a participé à la Conférence Internationale sur le Travail (CIT) à Genève. Le délégué du gouvernement à l'OIT, Claude Jeannerot, a mentionné dans son discours à l'OIT les travaux de la Plateforme RSE, qui ont contribué à l'élaboration de la position de la France : « *Au niveau national, une initiative multipartite, la « plateforme RSE » a été créée par le gouvernement en 2012 et permet de traiter, avec l'ensemble des parties prenantes, toutes les questions liées à la RSE, et en particulier celles des chaînes d'approvisionnement. Ses travaux inspirent d'ailleurs les positions portées par notre délégation durant ces quinze jours.* ».

## **Rencontre avec le cabinet de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer**

*juin 2016*

Mme Hélène Valade, présidente, M. Sylvain Boucherand, vice-président et M. Gilles Bon-Maury, secrétaire permanent, ont rencontré M. Noam Léandri, conseiller budgétaire, finance verte, prix du carbone du cabinet de Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Le but de cette rencontre était d'évoquer les travaux de la plateforme RSE et la commande du Premier ministre sur le suivi des engagements climat prises par les entreprises dans le cadre de la COP 21.

## **Rencontre avec le cabinet du Premier ministre**

*juillet 2016*

Mme Hélène Valade, présidente, Mmes Carole Peychaud et Frédérique Lellouche, représentantes des vice-présidents et M. Gilles Bon-Maury, secrétaire permanent ont rencontré Mme Marianne Thiéry, conseillère financement de l'économie au cabinet du Premier ministre. La présidente a présenté la Plateforme RSE, son origine, sa composition, son fonctionnement, et l'objet de la plénière de rentrée. La question des suites qui seront données par le Gouvernement à la remise des deux textes a été soulevée.

## **Intervention devant la commission de concertation du commerce**

*juillet 2016*

M. Gilles Bon-Maury et Mme Claire Videau, du secrétariat permanent, ont été invités à présenter la Plateforme et ses travaux dans le cadre d'une réunion de la Commission de concertation du commerce dont l'une des sections thématiques porte sur la RSE.

## **Audition par le comité d'évaluation de France Stratégie**

*octobre 2016*

Dans le cadre des travaux d'évaluation de France Stratégie, Mme Hélène Valade, présidente, M. Pierre-Yves Chanu, vice-président et M. Gilles Bon-Maury, secrétaire permanent, ont été auditionnés par Mme Adélaïde Ploux-Chilles et M. Jérôme Dian, co-rapporteurs du comité d'évaluation présidé par M. Michel Barnier et M. François Héran.

Le rapport d'évaluation de France Stratégie sera prochainement rendu public.

## **Planète PME**

*octobre 2016*

Mme Hélène Valade, présidente, et M. Sylvain Boucherand, vice-président, sont intervenus respectivement dans les ateliers « RSE, de l'innovation à l'expérience » et « notre capital est naturel » proposé par le salon des PME organisé par la CGPME au Palais Brongniart le 18 octobre 2016.

## **Sollicitation d'une saisine pour avis sur les textes de transposition de la directive « reporting extra financier »**

*novembre 2016*

A l'approche de l'échéance du 6 décembre, date attendue de la transposition en droit français de la directive 2014/95/UE relative à la publication d'informations extra-financières par les entreprises, la Plateforme RSE s'est adressée au Premier ministre.

Par un courrier du 2 novembre 2016, les membres de la Plateforme RSE ont exprimé le souhait de connaître le vecteur législatif retenu pour cette transposition, d'être saisis pour avis sur les projets de textes et de contribuer à l'élaboration d'un guide méthodologique de mise en œuvre de ces dispositions.

## **Courrier relatif à la saisine de la plateforme sur le suivi des engagements climat pris par les entreprises pendant la COP 21**

*novembre 2016*

A l'issue de la Conférence sociale pour l'emploi du 19 octobre 2015, le suivi des engagements pris par les entreprises dans le cadre de la conférence de Paris sur le climat (COP 21) a fait l'objet d'une mission confiée à la Plateforme RSE. La solution retenue a été celle d'une collecte des données réalisée par le Commissariat général au développement durable (CGDD) auprès des entreprises engagées, sur la base de laquelle la Plateforme RSE se prononcera.

Par un courrier du 2 novembre 2016, les membres de la Plateforme RSE ont salué la réalisation de ce questionnaire et son envoi aux entreprises volontaires. Sur la base des réponses restituées par le CGDD, la Plateforme RSE élaborera des recommandations, afin d'améliorer le dispositif de suivi des engagements, notamment sur les aspects suivants : typologie des entreprises engagées, nature des engagements pris, cohérence avec les moyens mis en œuvre etc.

La Plateforme RSE a invité le Gouvernement à procéder chaque année à un tel suivi, dans un calendrier permettant une restitution en octobre, afin d'encourager les entreprises engagées à poursuivre leurs efforts contre le changement climatique et de fournir au public une information transparente concernant la mise en œuvre des initiatives volontaires des acteurs économiques.



# CONSOLIDATION DU FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

## **Charte pour l'expression des « opinions divergentes »**

*juillet 2016*

Pour faire suite aux débats en assemblée plénière le 17 décembre 2015 et en bureau le 20 janvier 2016, les modalités d'expression des dissensus ont fait l'objet d'une formalisation. Les membres ont adopté la charte suivante, précisant la mise en œuvre des articles 11, 12 et 18 des Principes de fonctionnement, en assemblée plénière le 5 juillet : « *En cas de difficulté pour atteindre le consensus, l'opinion divergente d'un pôle ou d'une organisation peut être mentionnée : il est alors recommandé, qu'elle ait été présentée et discutée en groupe de travail en charge de sujet auquel elle se rapporte. L'opinion divergente sera consignée dans l'avis ou le rapport établi par le groupe de travail et portée nominativement par un pôle ou une organisation membre, avant d'être transmise au bureau, puis à la plénière pour enregistrement.* »

## **Dispositif de suivi des recommandations**

*novembre 2016*

Les membres ont émis le souhait que la plateforme se dote d'un dispositif de suivi des recommandations. Le secrétariat permanent a présenté un document lors du bureau du 21 septembre proposant d'identifier des recommandations prioritaires en bureau et de les relayer lorsqu'elles dont écho au débat et à l'actualité. Une fois par an, le bureau analysera et rendra un avis sur la manière dont les recommandations de la Plateforme RSE sont entendues et suivies par les parties prenantes.

## **Plan de communication**

*novembre 2016*

La Plateforme RSE a inscrit dans sa feuille de route, adoptée en juillet 2015, l'élaboration d'un dispositif de communication permettant d'améliorer la circulation de l'information entre ses membres ; de conforter le positionnement de la Plateforme RSE, instance de concertation multi parties prenantes sur la question de la responsabilité sociétale des

entreprises et de contribuer à la notoriété, et donc à la mise en œuvre, de ses recommandations.

Le 21 septembre 2016, le secrétariat permanent a présenté aux membres du bureau un projet de plan de communication, élaboré avec l'appui du département communication de France Stratégie.

Le plan de communication propose une newsletter interne pour informer régulièrement les membres sur les actualités de la Plateforme et celles des membres ; un livret d'accueil à l'attention des nouveaux membres ; une évolution du site internet actuel ; une plaquette institutionnelle pour accompagner le plaidoyer de la Plateforme RSE en faveur de la mise en œuvre de ses recommandations ; une newsletter externe pour informer plus largement les publics concernés par la RSE et une présence sur les réseaux sociaux avec notamment la création d'un compte twitter.

Le compte Twitter [@Plateforme RSE](#) est actif depuis novembre 2016. Son alimentation respecte un équilibre entre informations internes (annonce des réunions des GT, des réunions de bureau, des assemblées plénières) et informations externes (événements, publications, appels à contribution, nominations, nouvelle réglementation), et un équilibre, parmi les informations externes relayées, entre les cinq pôles de la plateforme.

La première « [Lettre aux membres](#) » a été envoyée le 10 novembre 2016. Elle porte sur les actualités de la plateforme (programme des réunions à venir, nouvelles désignations au sein de la plateforme) et sur les actualités des membres (événements, publications, appels à contributions).



# ANNEXES

---

## Organisations membres de la Plateforme RSE en 2016

(Liste arrêtée en novembre 2014 pour les titulaires et février 2015 pour les suppléants)

### Pôle des entreprises et du monde économique

AFEP - Association française des entreprises privées  
AFG - Association Française de la Gestion Financière  
ANDRH - L'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines.  
C3D - Collège des directeurs du développement durable  
CGPME - Confédération générale des petites et moyennes entreprises  
Coop FR - Les entreprises coopératives  
FIR - Forum pour l'investissement responsable  
Global Compact France  
MEDEF (2 sièges) - Mouvement des entreprises de France  
OREE - Organisation pour le Respect de l'Environnement dans l'Entreprise  
ORSE - Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises  
Réseau Alliances pour la RSE  
UIC - Union des Industries Chimiques  
UPA - Union professionnelle artisanale

#### *Suppléants*

Coop FR a proposé son siège de suppléant à Les Scop  
C3D à l'Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (DFCG)  
Global Compact France à Entreprises pour les Droits de l'Homme  
OREE au CJD – Centre des jeunes dirigeants  
Réseau Alliances-World Forum Lille au Réseau GRANDDE-Normandie  
UIC à la Fédération des entreprises de propreté

### Pôle des organisations syndicales de salariés

CFDT - Confédération française démocratique du travail  
CFE/CGC - Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres  
CFTC - Confédération française des travailleurs chrétiens  
CGT - Confédération générale du travail  
FO - Force ouvrière  
UNSA - Union nationale des syndicats autonomes

### Pôle des organisations de la société civile

Amnesty International France  
Association 4D – Association Dossiers et Débat pour le Développement Durable  
CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement  
FCRSE - Forum citoyen pour la RSE  
FNHNNH - Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme  
FNE - France Nature Environnement  
Humanité et Biodiversité  
Léo Lagrange Consommateurs  
Les Amis de la Terre

LPO France – Ligue pour la protection des oiseaux  
SHERPA

*Suppléants*

Association 4D *a proposé son siège de suppléant* à l'Association Française des Petits Débrouillards (AFPD)  
CCFD *au* Collectif de l'Éthique sur l'Étiquette  
FCRSE à Peuples Solidaires  
FNE *au* Réseau des Étudiants Français pour le Développement Durable (REFEDD)  
Léo Lagrange Consommateurs à INECOSA-CGT  
SHERPA à la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

**Pôle des chercheurs et développeurs de la RSE**

ADERSE - Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise  
RIODD - Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable  
Conférence des Présidents d'Universités  
Ecole polytechnique  
Comité 21 - Réseau des acteurs du développement durable  
Consult'in France  
FACE - Fondation Agir contre l'exclusion  
ObsAR - Observatoire des Achats Responsables

*Suppléants*

Le Comité de la transition écologique de la Conférence des Présidents d'Universités *a proposé son siège de suppléant* à l'Équipe RSE DRES-UMR 7354 de l'Université de Strasbourg

**Pôle des institutions publiques**

Assemblée nationale  
Sénat  
CESE - Conseil économique, social et environnemental  
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international  
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer  
Ministère des Finances et des Comptes publics  
Ministère de la Justice  
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social  
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique  
ARF - Association des Régions de France  
CCI France - Chambres de Commerce et d'Industrie  
CNCDH - Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

*Suppléants*

CCI France *a proposé son siège de suppléant* à AFNOR-normalisation  
Le Ministère des affaires étrangères et du développement international *a proposé le sien* à la Direction des affaires européennes et internationales des ministères sociaux

## Composition du bureau de la Plateforme RSE

(Composition en novembre 2016, résultant des élections du 17 décembre 2015 et des renouvellements des représentants en cours d'année.)

### Pôle des entreprises et du monde économique

- **Mme Hélène Valade (C3D), présidente**
- M. Guillaume de Bodard (CGPME)
- M. Daniel Lebègue (ORSE)
- M. Michel Laviale (MEDEF)

### Pôle des organisations syndicales de salariés

- **M. Pierre-Yves Chanu (CGT), vice-président**
- Mme Marylise Léon (CFDT)
- M. Gérard Mardiné (CFE-CGC)

### Pôle des organisations de la société civile

- **M. Sylvain Boucherand (Humanité et Biodiversité), vice-président**
- M. Olivier Chabrol (Forum Citoyen pour la RSE)
- Mme Carole Peychaud (CCFD-Terre Solidaire)

### Pôle des chercheurs et développeurs de la RSE

- M. Michel Capron (RIODD)
- Mme Bettina Laville (Comité 21)

### Pôle des institutions publiques

- M. Serge Bardy (Assemblée nationale)
- Mme Alexandra Bonnet (MEEM-CGDD)



## Secrétariat permanent de la Plateforme RSE

Le secrétariat permanent de la Plateforme RSE est chargé d'assurer la mise en œuvre des orientations décidées par l'assemblée plénière et le bureau. Il exerce une mission générale d'appui logistique et en rédaction auprès de la Plateforme.

Contact : [plateformerse@strategie.gouv.fr](mailto:plateformerse@strategie.gouv.fr)

### Secrétaire permanent

- Mme Myriam Métais, jusqu'au 30 avril 2016
- M. Gilles Bon-Maury à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

### Chargés d'études

- M. Arjuna Andrade à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016
- M. Antoine Dallet, à mi-temps (apprentissage), à compter du 10 octobre 2016
- Mme Camille Phé, jusqu'au 30 avril 2016
- Mme Claire Videau, à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, jusqu'au 31 décembre 2016

### Assistante

- Mme Elise Martinez

### Stagiaires

- Mme Margarita Sanchez-Verboud, jusqu'au 31 juillet 2016
- Mme Valentine Huet, à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016





RETROUVEZ  
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS  
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Les opinions exprimées dans ce rapport engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.



France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.